



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 12535

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le pouvoir d'achat des enseignants. Il désire connaître ses intentions afin d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Texte de la réponse

Pour l'année 2008, le ministère de l'éducation nationale consacrera plus d'un demi-milliard d'euros à l'amélioration du pouvoir d'achat des enseignants. Tout d'abord, à la rentrée 2008, le contingent d'heures supplémentaires que les enseignants se verront offrir sera augmenté de 75 600 heures supplémentaires annuelles (HSA), soit 87 millions d'euros. En outre, conformément à la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, les heures supplémentaires d'enseignement accomplies par les enseignants sont, à compter du 1er octobre 2007, défiscalisées et exonérées de charges sociales, pour un bénéfice que l'on peut estimer, pour les enseignants, à 270 millions d'euros. Par ailleurs, l'accompagnement éducatif hors temps scolaire, mis en place dès la rentrée 2007 dans les établissements de l'éducation prioritaire, sera étendu à l'ensemble des collèges en 2008. L'organisation de cet accompagnement éducatif vise à assurer à chaque élève l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture. Dans ce cadre, la loi de finances pour 2008 envisage le versement de 1,2 million d'heures supplémentaires effectives aux enseignants, soit 43 millions d'euros. Par ailleurs, le chantier sur la revalorisation de la condition enseignante a été ouvert à l'automne 2007 ; la commission sur la revalorisation du métier d'enseignant, présidée par M. Marcel Pochard, a procédé depuis le mois de septembre à de nombreuses auditions. Elle a remis le 4 février 2008 au ministre de l'éducation nationale le rapport sur la redéfinition du métier d'enseignant. Ce livre vert, qui comporte principalement un état des lieux argumenté des conditions de l'évolution du métier, doit alimenter la réflexion gouvernementale ; celle-ci se poursuivra tout au long du premier semestre 2008 et aboutira à la publication d'un livre blanc, qui rassemblera les propositions du Gouvernement pour faire avancer la condition enseignante. Afin de financer une partie des mesures qui seront décidées dans ce cadre, une provision de 163 millions d'euros en année pleine a été prévue dans la loi de finances pour 2008. Enfin, le décret n° 2008-199 du 27 février 2008 a permis de majorer de 25 % par rapport au taux de l'heure normale une part importante des heures supplémentaires effectuées par les enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12535

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7763

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4030